



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 mai 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Est absente, madame la mairesse France Bélisle.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau, attachée politique et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Josée Laurin-Jolicoeur, agente de communication, Communications et Rachel Rivard, chef d'unité, Communications.

CE-2022-378

**SOUSSION 2020 SP 381 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT À QUATRE VOIES DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST, ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA MONTÉE PAIEMENT - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DU VERSANT - OLIVE KAMANYANA ET DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'une équipe d'experts-conseils pluridisciplinaire afin de produire un document de demande d'autorisation gouvernementale pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement dans le cadre du projet d'élargissement du boulevard La Vérendrye Ouest, entre le boulevard Gréber et la montée Paiement, pour un montant total de 688 125,38 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 février 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-21036-003-89755	628 350,19 \$	Entente Canada-Québec – Chemin Pink et boulevard La Vérendrye – Honoraire professionnels – Boulevard La Vérendrye
04-13493	29 925,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	29 850,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-379

**DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - PROJET FERME FERRIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle phase (7F1) a été approuvée par le conseil municipal dans le projet résidentiel Ferme Ferris. Par conséquent, la dénomination toponymique d'une rue doit être effectué. Le comité exécutif doit donc procéder à la désignation du nom pour le lot ayant un caractère de rue et doit adopter une résolution à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet implique le prolongement d'une rue existante et l'ouverture d'une nouvelle rue et qu'elle doit être officiellement désignée;

**CONSIDÉRANT QUE** le nom « de l'Achigan » est conforme aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la désignation du nom de rue proposé « de l'Achigan » afin d'attribuer le toponyme au lot 6 415 481 et 6 415 482 dans le projet résidentiel Ferme Ferris :

**Nomination de nouvelle rue :****Numéro de lot    Nom de rue**

6 415 481	Québec rue de l'Achigan
6 415 482	

**Prolongement de rue existante :****Numéro de lot    Nom de rue**

6 415 487	Québec rue de la Marmotte
-----------	---------------------------

Adoptée

CE-2022-380

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET COMMUNAUTO AFIN DE PERMETTRE AUX VÉHICULES EN AUTOPARTAGE DE STATIONNER SUR CERTAINS TERRAINS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**il existe actuellement 25 stations de véhicules en autopartage sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de la moitié, soit 13 stations, sont situées sur des terrains municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les stationnements visés par le présent protocole d'entente sont situés dans le stationnement municipal Eddy/Hôtel-de-Ville, à l'aréna Robert-Guertin, au Théâtre de l'Île, au Centre communautaire Yvon A Grégoire, à la Maison du citoyen, à la bibliothèque Lucien-Lalonde, au Centre communautaire Laurent-Groulx, au Centre communautaire Tétreau, à l'aréna Cholette, au centre de services de Gatineau, à l'aréna stade Pierre Lafontaine et au Centre communautaire Entre-nous;

**CONSIDÉRANT QUE** ces stationnements sont tous en fonction, permettant d'utiliser des véhicules en autopartage :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise, comme point de service pour les véhicules en autopartage, l'utilisation des stationnements de la Ville de Gatineau situés à :
  - Eddy/Hôtel-de-Ville;
  - Aréna Robert-Guertin;
  - Théâtre de l'Île;
  - Centre communautaire Yvon A. Grégoire;
  - Maison du citoyen;
  - Bibliothèque Lucien-Lalonde;
  - Centre communautaire Laurent-Groulx;
  - Centre communautaire Tétreau;
  - Aréna Cholette;
  - Centre de services de Gatineau;
  - Aréna stade Pierre Lafontaine;
  - Centre communautaire Entre-nous;
- approuve le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Communauto;
- autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

Adoptée

CE-2022-381

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES MAURICE-BEAUDOIN, GUIGUES ET CREVIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Maurice-Beaudoin, Guigues et Crevier, dossier RS-22-009, comme illustré au plan numéro CRO-22-026 du 21 février 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Rue Maurice-Beaudoin	Est	Entre le boulevard Saint-René et la rue Crevier	En tout temps
Rue Maurice-Beaudoin	Ouest	Entre la rue Crevier et l'extrémité nord de la rue Maurice Beaudoin	En tout temps
Rue Guigues	Est	Du boulevard Saint-René, jusqu'à l'extrémité nord de la rue Guigues	En tout temps
Rue Crevier	Nord	Entre la rue Beaudoin et la rue Forget	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Guigues	Ouest	Entre le boulevard Saint-René et la rue Crevier	2 h 7 h et 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-026 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-382

**SOUSSION 2021 SP 129 - RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 6, ENTRE LA RUE MAIN ET LE BOULEVARD LABROSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 280, rue François-Bourgeois, Victoriaville, Québec, G6T 2G8, pour les travaux de réfection de la rue Notre-Dame, phase 6, entre la rue Main et le boulevard Labrosse, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 20 498 499,54 incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-21008-501-89521	753 900,00 \$	18-3024 - Notre-Dame, phase 6 - Pavage
18-21008-502-89522	1 781 674,62 \$	18-3024 - Notre-Dame, phase 6 - Aqueduc
18-21008-503-89523	3 442 102,33 \$	18-3024 - Notre-Dame, phase 6 - Égouts
18-17004-045-89524	405 000,00 \$	18-3024 - Notre-Dame, phase 6 - Pavage
18-18010-230-89525	585 000,00 \$	18-3024 - Notre-Dame, phase 6 - Pavage
06-30890-002-89526	6 400 000,00 \$	Urbanisme - 19-001 - Notre-Dame – Aménagement – Places publiques
18-13044-006-89527	25 000,00 \$	16-3088 – Notre-Dame - Arbres
Futur FDI	3 407 500,00 \$	Dépenses engagées avant adoption règlement numéro 912-2022
Futur FDI	1 917 685,37 \$	Pro forma plan d'investissements
04-13493-000	891 432,90 \$	TPS - Ristourne à recevoir
04-13593-000	889 204,32 \$	TVQ - Ristourne à recevoir

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2022 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

Adoptée

CE-2022-383

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Rédempteur, dossier RS-22-075, comme illustré au plan numéro CRO-22-143 du 29 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Rédempteur	ouest	à partir d'un point situé à 25 m au nord de la rue St-Étienne, sur une distance de 45 m vers le nord	Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-143 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-384

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES - ARPE-QUÉBEC POUR LA TENUE DES ÉCOCENTRES MOBILES LES 30 AVRIL, 18 JUIN ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (le « Règlement ») en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARPE-Québec est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées à l'entente signée le 17 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente ne prévoyait pas les modalités de compensation et d'offre de service lors de la tenue d'écocentres mobiles;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente « Collecte et événements spéciaux (CES) » relative à la tenue des écocentres mobiles du 2 octobre 2021 avec l'organisme ARPE-Québec a été adoptée au comité exécutif par la résolution numéro CE-2021-851 le 22 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente était spécifique aux écocentres mobiles du 2 octobre 2021 et qu'une nouvelle entente doit être signée pour tout autres événements spéciaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville compte réitérer la tenue d'écocentres mobiles les 30 avril, 18 juin et 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la signature de l'entente « Collecte et événements spéciaux (CES) » relative à la tenue des écocentres mobiles les 30 avril, 18 juin et 1<sup>er</sup> octobre 2022 avec l'organisme ARPE-Québec.

La mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer l'entente de partenariat joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

Adoptée

CE-2022-385

**SOUSSION 2022 SP 114 - LOCATION DE RÉTROCAVEUSE AVEC ÉQUIPEMENTS, SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour trois ans à la firme Location d'équipement Battlefield, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location de rétrocaveuse avec équipements sans opérateur, nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, en tenant compte des prix et de la disponibilité des équipements, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 avril 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Ces taux de location seront en vigueur à partir du 5 juin 2022, et ce, pour une durée de trois ans.

Après la première année, les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2023 à 2025, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-386

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES CHIFFONNIERS-BÂTISSEURS D'EMMAÛS DE HULL INC. - 175, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les chiffonniers-bâisseurs d'Emmaüs de Hull inc. a obtenu, le 16 avril 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 175, rue Eddy et une reconduction le 23 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les chiffonniers-bâisseurs d'Emmaüs de Hull inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 175, rue Eddy;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Les chiffonniers-bâisseurs d'Emmaüs de Hull inc. pour l'immeuble situé au 175, rue Eddy.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

**CE-2022-387** **SOUSSION 2022 SP 088 - FOURNITURE DE FÛTS ET ACCESSOIRES - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Wesco Distribution Canada LP, 130, boulevard Brunswick, Pointe-Claire, Québec, H9R 5P9, pour les sections A et B de la fourniture de fûts et accessoires pour une période d'une année, pour un montant total approximatif de 255 001,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2022, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue pour chaque section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-15110-000	Poste d'inventaire - Hull
04-15120-000	Poste d'inventaire - Gatineau

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2022.

Adoptée

**CE-2022-388** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT DE 124 484,43 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 28 AVRIL 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 124 484,43 \$ pour la période du 21 au 27 avril 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2022.

Adoptée

**CE-2022-389** **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 13, 14 ET 15 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 15, 16 ET 17 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 14, 15 ET 16 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 14, 15, ET 16**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 13, 14 et 15, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 15, 16 et 17, les listes des réquisitions numéros 14, 15 et 16 ainsi que les listes des embauches numéros 14, 15 et 16 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	11 486,97 \$	11 au 15 avril 2022
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	376 750,43 \$	11 au 15 avril 2022
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	9 638,52 \$	11 au 15 avril 2022
Liste des embauches numéro 14	Embauche du personnel temporaire	473 932,56 \$	3 au 9 avril 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 14	Pièces de comptes à payer	50 287,37 \$	18 au 22 avril 2022
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	551 289,92 \$	18 au 22 avril 2022
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	3 942,82 \$	18 au 22 avril 2022
Liste des embauches numéro 15	Embauche du personnel temporaire	1 342 037,57 \$	10 au 16 avril 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	55 861,52 \$	25 au 29 avril 2022
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	453 504,17 \$	25 au 29 avril 2022
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	6 434,43 \$	25 au 29 avril 2022
Liste des embauches numéro 16	Embauche du personnel temporaire	888 024,06 \$	17 au 23 avril 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-390

### **DÉSIGNATIONS TOPONYMIQUES DES SENTIERS DE LA FORÊT BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2019-179 du 19 mars 2019, a accepté de confier la gestion des terrains municipaux dans la forêt Boucher à la Fondation forêt Boucher;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation forêt Boucher désire procéder à la désignation des sentiers présents sur les terrains municipaux voués à devenir le parc de la Forêt-Boucher;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation souhaite mettre en valeur le patrimoine naturel de la forêt et que les toponymes suggérés sont des noms d'espèces d'oiseaux qui y sont présentes;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été soumis au Comité de toponymie qui a le mandat de formuler des avis et des recommandations pour conseiller les services et les élus municipaux afin de permettre à la Ville de Gatineau de faire des choix toponymiques judicieux;

**CONSIDÉRANT QUE** les toponymes proposés ne sont pas utilisés ailleurs dans la toponymie gatinoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les toponymes proposés répondent à un des objectifs de la toponymie gatinoise qui vise à mettre en valeur le patrimoine et le territoire de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie a adopté à l'unanimité le 24 mars 2022 que la recommandation d'une thématique toponymique aviaire visant à faire connaître les espèces d'oiseaux de la forêt Boucher (CT-2022-01) soit présentée au conseil municipal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation du Comité de toponymie, approuve les noms ci-dessous et recommande leur utilisation pour désigner les sentiers de la forêt Boucher comme suit :

- du Jaseur;
- de l'Oriole;
- du Passerin;
- du Pioui;
- du Carouge;
- du Faucon;
- du Moucherolle;
- du Viréo;
- du Grimpereau;
- du Coulicou;
- du Piranga.

Adoptée

CE-2022-391

**AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE DE 2019 ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS - SUBVENTION ADDITIONNELLE DE 5 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU BOIS JOLI - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-95, a approuvé le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Draveurs pour l'embellissement de la cour de l'école du Bois Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Bois Joli relève du Centre de services scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Bois Joli prévoit toujours les travaux d'embellissement initialement approuvés et ajoute à ce projet l'aménagement d'une classe verte dans la cour de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Bois Joli, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une nouvelle demande de subvention pour bonifier le projet initialement approuvé en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Jean Lessard, par le biais de son budget discrétionnaire, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Bois Joli :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adopte l'amendement au protocole d'entente de 2019 entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Draveurs afin de verser une subvention additionnelle de 5 000 \$ pour un total de 10 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école du Bois Joli;
- autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'amendement au protocole d'entente;

- autorise le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre du Centre de services des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-392

**SUBVENTION DE 24 500 \$ - EMBELLISSEMENT DES COURS DE L'ÉCOLE DES TROIS-SAISONS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP – DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Trois-Saisons prévoyait certains travaux d'embellissement des cours d'école des édifices St-Pie X et Lavictoire en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Trois-Saisons a obtenu une subvention de 12 000 \$ des conseillers municipaux pour ces travaux d'embellissement en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Trois-Saisons a modifié son projet d'embellissement initial en déposant une nouvelle demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Trois-Saisons, par l'entremise de l'Organisation de participation des parents (OPP), a fait une demande de réaffectation des fonds initialement octroyés et demandé une subvention additionnelle de 12 500 \$ pour l'aménagement de deux classes vertes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Trois-Saisons relève du Centre de services scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Denis Girouard, par le biais du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, désire contribuer au projet d'embellissement des cours de l'école des Trois-Saisons :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'abroger le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Draveurs par sa résolution numéro CE-2017-1025 du 22 novembre 2017;
- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Draveurs;
- d'accepter de verser au Centre de services scolaire des Draveurs une subvention de 24 500 \$ pour soutenir le projet d'embellissement des cours de l'école des Trois-Saisons provenant du surplus de l'ex-Ville de Gatineau un montant de 7 627.78 \$ et du budget discrétionnaire un montant de 16 872.22 \$, district électoral du Lac-Beauchamp;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;

- d'autoriser le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 24 500 \$ à l'ordre du Centre de services scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-692-	24 500 \$	Monsieur le conseiller Denis Girouard – District électoral du Lac-Beauchamp – Aménagement – Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2022.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif